

Ville de Landivisiau - Séance du 8 juillet 2022 - n° 2022/405

EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ALLOUÉES AU TITRE DU PROGRAMME 2022

VU la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment son article 9-1 ;

VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

VU le Code pénal ;

VU la délibération n°2021/519 du 22 octobre 2021 adoptant le règlement définissant les conditions générales d'attribution, de contrôle et de suivi des subventions municipale ;

CONSIDERANT tous les dossiers de demandes de subventions reçus en mairie ;

CONSIDERANT la nécessité de pouvoir soutenir le tissu associatif local rattaché aux établissements scolaires ;

CONSIDERANT le vote du budget principal 2022 et l'ouverture de crédits au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » de 644 000 € dont 182 000 € pour l'ensemble des subventions aux associations ;

VU l'avis favorable de la commission « Action sociale – Santé - Logement » en date du 27 juin 2022 ;

Ayant entendu son rapporteur, Madame Isabelle APPRIOU, Adjoint au Maire ;

APRES en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

PAR 24 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 5 voix contre du groupe « Ensemble pour Landivisiau » ;

APPROUVE le versement des subventions comme suit :

ADAPEI	90 €
ADDESKI (Lutte contre l'illétrisme)	200 €
AFTC 29	100 €
Amicale des Donneurs de Sang du Pays de Landi	180 €
Ass. Aide aux Insuffisants Rénaux du Léon	100 €
Ass. pour le Soutien aux Adultes en Difficulté (A.S.A.D.)	400 €
Association Recherche Travail (A.R.T.)	800 €
Association Départementale des Restos du Cœur du Finistère	1 200 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail	120 €
L'Embellie	60 €
Mouvement Vie Libre	700 €
Secours Catholique	1 200 €
Secours Populaire	1 200 €

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20220708-2022405-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	24
CONTRE	5

Fait à Landivisiau, le 8 juillet 2022

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le 28/7/22
Et de la publication sur le site internet de la Ville
www.landivisiau.fr, le 28/7/22
Fait à Landivisiau, le 28/7/22
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Pascal NanTEL', is written below the typed name.